

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

490^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 mai 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier
agit comme secrétaire de la séance

Étaient absents : M. Richard Cossette, conseiller
M. Adam Perreault, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2015.05.122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015
5. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015
6. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2015

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois d'avril 2015

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau

2. Correspondance
 - 2.1. Relais pour la vie de la MRC des Chenaux – Demande de contribution
 - 2.2. Baseball sénior Les Mustangs de La Pérade – Demande de commandite
 - 2.3. Spectacle-bénéfice pour les gazelles – Demande de prêt de terrain
 - 2.4. Association des pourvoyeurs – Demande de contribution
 - 2.5. Association des pourvoyeurs – Illumination du pont – Résolution d'appui
 - 2.6. Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage
3. Bureau d'information touristique – Versement de la contribution
4. Fête du Dr Ruel – Achat de billets
5. Départ du directeur général – Cadeau de départ
6. Travaux communautaires – Offre de services
7. MRC – Journée de la famille – Demande de modification
8. Camionnette – Disposition

D. Contrat et appels d'offres

1. Contrôle parasitaire – Octroi du contrat
2. Centre des loisirs – Isolation des murs – Octroi du contrat

E. Avis de motion

1. Modification au règlement de zonage
2. Règlement établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, la rénovation, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et commerciaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

F. Adoption de règlement

1. Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats

G. Sécurité publique

1. Entente d'entraide automatique - Résolution

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

1. Zone inondable rue Ricard – Mandat à un ingénieur

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Fonds AgriEsprit du Financement agricole Canada – Demande de subvention – Projet Canot Kayak
2. Achat de livres - Bibliothèque – Autorisation de la dépense
3. Piscine – Inspection par un professionnel – Mandat

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions générales (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant les points *Mandat au directeur général pour vente pour taxes*, immédiatement après le point C 8 et *Assemblée générale Réseau BIBLIO*, immédiatement après le point K 3. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Adoptée.

2015.05.123

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2015.05.124

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

- Clarification de titre de propriété.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

- La conseillère Germaine Leboeuf informe qu'elle ne s'est pas inscrite à la formation «*Maîtrisez vos dossiers municipaux*».
- Règlement numéro 2015-345 portant sur l'installation, l'utilisation et l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2015.05.125

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 422 839,43 \$.

Liste des comptes payés	281 418,50 \$;
Liste des comptes à payer	86 948,18 \$;
Liste des salaires	54 473,75 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENT DU MOIS D'AVRIL 2015

Les encaissements du mois d'avril sont d'un montant de 95 160,59 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Aucune question du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'avril.

2015.05.126

RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC DES CHENAUX – DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Relais pour la vie de la MRC des Chenaux;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'octroyer une somme de 200 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre de l'activité « Relais pour la vie de la MRC des Chenaux ».

Adoptée.

2015.05.127

BASEBALL SÉNIOR LES MUSTANGS DE LA PÉRADE – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT le retour du baseball sénior les Mustangs de La Pérade à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'octroyer une commandite de 200 \$ au Club de Baseball Sénior La Pérade pour la saison 2015.

Adoptée.

2015.05.128

SPECTACLE-BÉNÉFICE POUR LES GAZELLES – DEMANDE DE PRÊT DE TERRAIN

CONSIDÉRANT la volonté de deux participantes au « Rallye des Gazelles » et leur demande de gratuité de location du parc en vue de la tenue d'un spectacle-bénéfice pour financer leur participation;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt du terrain de balle le samedi 29 août conditionnel à la transmission, à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, de la programmation, d'un plan de montage et d'une preuve d'assurance responsabilité civile avant la tenue de l'événement.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil municipal.

2015.05.129

ASSOCIATION DES POURVOYEURS – DEMANDE DE CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT les retombées économiques pour la municipalité et les activités organisées par l'association pendant la période de la pêche;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité de reconduire la subvention de 8 000 \$ octroyée à l'Association des pourvoyeurs pour l'édition 2015-2016.

Adoptée.

2015.05.130

ASSOCIATION DES POURVOYEURS – ILLUMINATION DU PONT – RÉOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT le projet d'illumination du pont Jeffrey-Alexandre Rousseau déposé par l'Association des pourvoyeurs pour la prochaine saison de pêche;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports est en accord avec le projet en autant que la municipalité signifie son appui au projet par l'adoption d'une résolution en ce sens;

CONSIDÉRANT que le projet est une plus value à l'ambiance du site;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. dans le cadre du projet d'illumination du pont Jeffrey-Alexandre Rousseau.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte réintègre la table du conseil municipal.

2015.05.131

TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage du Tour CIBC Charles-Bruneau;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage du peloton de cyclistes de Tour CIBC Charles-Bruneau en date du 9 juillet 2015. Le tout conditionnellement à ce que la sécurité soit respectée, selon les normes du ministère des Transports du Québec.

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité face à cet événement.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil municipal.

2015.05.132

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité de verser la contribution de 12 000 \$ pour le fonctionnement du Bureau d'information touristique pour l'année 2015.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte réintègre la table du conseil municipal.

2015.05.133

FÊTE DU DR RUEL – ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT qu'un groupe de citoyens organise une fête afin de souligner le départ à la retraite du docteur Réjean Ruel après plus de 40 ans de service auprès de la population de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 20 juin prochain;

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la municipalité achète dix (10) billets pour cette soirée au coût de 250 \$ au total.

Adoptée.

2015.05.134

DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – CADEAU DE DÉPART

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général, le 10 avril dernier;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Nancy Benoît et résolu à la majorité d'offrir un bon d'achat de 250 \$ au directeur général en guise de cadeau de départ.

Un conseiller demande le vote. En faveur : 3 Contre : 2

Adoptée.

2015.05.135

TRAVAUX COMMUNAUTAIRES – OFFRE DE SERVICES

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre en vue de la réalisation de 103 heures de travaux communautaires à la municipalité.

Adoptée.

2015.05.136

MRC – JOURNÉE DE LA FAMILLE – DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT qu'en 2017 la Municipalité fêtera son 350^e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite inscrire l'activité « Journée de la famille des Chenaux » dans le cadre des activités soulignant cet anniversaire;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité de demander à la MRC des Chenaux de modifier leur résolution 2015.04.058 afin de permettre à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade de tenir la « Journée de la famille des Chenaux » en 2017 au lieu de l'année 2023 tel que prévu dans la programmation.

Adoptée.

2015.05.137 **CAMIONNETTE - DISPOSITION**

CONSIDÉRANT l'achat d'une nouvelle camionnette par la municipalité en remplacement du Ford F-150 1999;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de disposer, par voie de vente par soumissions scellées, de la camionnette Ford F-150 1999.

Adoptée.

2015.05.138 **MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR VENTE POUR TAXES**

CONSIDÉRANT QUE des immeubles du territoire de notre municipalité seront mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 11 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise monsieur Jacques Taillefer à enchérir et à acquérir les immeubles de notre territoire qui seront vendus par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'auront pas trouvé preneur.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2015.05.139 **CONTRÔLE PARASITAIRE – OCTROI DU CONTRAT**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de AB Associés pour le contrôle des araignées au Centre communautaire pour un montant de 265 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

CENTRE DES LOISIRS – ISOLATION DES MURS – OCTROI DU CONTRAT

Ce sujet est reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Steve Massicotte donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement sur la modification au règlement de zonage.

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION, LA RÉNOVATION, L'AGRANDISSEMENT, LA TRANSFORMATION ET LA RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, AGRICOLES, INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement établissant un programme de revitalisation favorisant la construction, la rénovation, l'agrandissement, la transformation et la réhabilitation des bâtiments résidentiels, agricoles, industriels et commerciaux de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2015.05.140

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que le règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Nom du règlement

Le présent règlement est intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats ». Il porte le numéro 2015-347.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Le présent règlement modifie le règlement sur les permis et certificat numéro 2008-265. Il a pour objet de modifier les dispositions relatives aux documents et renseignements requis pour une demande de certificat d'autorisation concernant l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie.

ARTICLE 3 : Obligation d'un certificat d'autorisation

Le onzième paragraphe du premier alinéa de l'article 6.1 est remplacé par le suivant :

- l'implantation et le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie ainsi que l'approfondissement d'un puits, sa fracturation ou son scellement.

ARTICLE 4 : Documents et renseignements spécifiques pour certains certificats d'autorisation

Le premier paragraphe, incluant ses sous-paragraphe, du premier alinéa de l'article 6.3 sont remplacés par les suivants :

- l'implantation et le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau ou d'un système de géothermie ainsi que l'approfondissement d'un puits, sa fracturation ou son scellement :
 - la localisation de l'installation de prélèvement d'eau ou du système de géothermie et sa distance par rapport à un système étanche de traitement des eaux usées, un système non étanche de traitement des eaux usées, une installation d'élevage, une cour d'exercice, un ouvrage de stockage de déjections animales, une parcelle en culture, un pâturage, une aire de compostage et des terrains où s'exerce l'exploitation d'un cimetière;
 - la localisation, s'il y a lieu, d'une zone à risque d'inondation de récurrence 20 ans dans le cas d'une installation de prélèvement d'eau et celle de récurrence 100 ans dans le cas d'un système de géothermie;
 - la description des mesures mises en place lors des travaux, visant à minimiser l'érosion des rives et la coupe de végétation, à limiter les interventions sur le littoral et l'apport de sédiments dans un lac ou un cours d'eau ainsi qu'à prévenir toute contamination des eaux et toute détérioration du milieu;
 - un rapport, fait par celui qui a réalisé les travaux ou par le professionnel qui en a supervisé les travaux, remis dans les 30 jours suivants la fin des travaux, attestant leur conformité aux normes du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015.05-141

ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE - RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 34 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie de la municipalité régionale de comté des Chenaux requiert de revoir les procédures de mobilisation des ressources humaines et matérielles en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de ce plan prévoit la rédaction ou la révision des ententes intermunicipales existantes afin d'assurer un déploiement des ressources conformes aux objectifs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été réalisées auprès des directeurs des services de sécurité incendie pour l'élaboration du contenu d'une entente et la recommandation du comité de sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'un projet d'entente pour la mise en œuvre du déploiement automatique des ressources et a donné antérieurement son accord de principe;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade approuve le contenu de l'entente intitulée «Entente relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en matière d'incendie» soumise par la MRC des Chenaux pour faire partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la mairesse et le directeur général soient et sont par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet à l'ordre du jour.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2015.05.142

ZONE INONDABLE RUE RICARD – MANDAT À UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT qu'une étude d'ingénierie avait conclu, en 2005, à un problème de capacité limite du ponceau de la rue Ricard;

CONSIDÉRANT que lors de la fonte des neiges il y a toujours un risque de débordement;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à faire évaluer par un ingénieur les solutions afin de pallier à ce risque de débordement.

Adoptée.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2015.05.143

FONDS AGRIESPRIT DU FINANCEMENT AGRICOLE CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET CANOT KAYAK

CONSIDÉRANT le projet de location de canots et kayaks déposé par le comité des loisirs en partenariat avec l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc.;

CONSIDÉRANT l'apport pour les citoyens et visiteurs de ce projet qui permettrait de découvrir la rivière Sainte-Anne sous un autre jour pour la population;

Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de déposer une demande de financement dans le cadre du projet Fonds AgriEsprit du Financement agricole Canada pour le projet de location de canots et kayaks et de mandater madame Anne-Rachel Marchand pour la signature de tout documents reliés à cette demande de subvention.

Adoptée.

2015.05.144

ACHAT DE LIVRES – BIBLIOTHÈQUE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser le personnel de la bibliothèque à procéder à l'achat de livres, pour l'année 2015, pour une somme ne dépassant pas le budget annuel voté soit 6 000 \$ comprenant les dépenses déjà engagées.

Adoptée.

2015.05.145

PISCINE – INSPECTION PAR UN PROFESSIONNEL - MANDAT

CONSIDÉRANT l'état des murs de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT que l'avis d'un professionnel en vue de la réparation de ces derniers serait souhaitable afin de permettre l'ouverture de la piscine cet été;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général de faire estimer l'état de la piscine et les coûts de sa remise à jour.

Adoptée.

2015.05.146

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses en vue de la participation de deux (2) personnes à l'assemblée générale du Réseau Biblio.

Adoptée.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général :

- Modification au règlement de zonage;
- Rue Ricard;
- Gestion des ruisseaux;
- Fête Dr Ruel;
- Garde-fou rue de la Rivière;
- Dos d'âne;
- Réparation des nids de poule.

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport sur les points suivants :

- Tournoi de pêche du 24 mai;
- Coucours du 350^e anniversaire;
- Fête nationale;
- OMH – Administration;
- Comité négociation convention collective;
- Fermeture du bar 138;
- MRC :
 - Formation;
 - Entente SPI;
 - Rendez-vous des régions.

2015.05.147

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 40.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse